

Projet de règlement grand-ducal

concernant les directives en matière de sécurité dans la fonction publique.

Avis du Conseil d'Etat

(6 octobre 2009)

En date du 2 juin 2009, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat le projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaboré par le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Le texte du projet était accompagné d'un « exposé des motifs et commentaire des articles » sommaire.

A la date d'adoption du présent avis, celui de la Chambre des fonctionnaires et employés publics n'avait pas encore été communiqué au Conseil d'Etat.

*

Le projet sous avis se propose d'abroger et de remplacer le règlement grand-ducal modifié du 13 juin 1979 concernant les directives en matière de sécurité dans la fonction publique. Ce règlement avait été modifié en 1995 en étendant son champ d'application des écoles à l'ensemble de la fonction publique et en intégrant les directives communautaires afférentes à la sécurité et à la santé au travail.

Les nombreuses dispositions techniques sortent tout droit de directives européennes et d'autres textes légaux concernant la sécurité et la santé au travail applicables dans tous les domaines du monde du travail et le Conseil d'Etat est à se poser des questions sur l'opportunité de faire appliquer des dispositions générales au secteur public moyennant une législation spécifique alors que les dispositions en question seraient applicables au secteur public s'il n'avait pas été sorti du champ d'application par une législation aussi spécifique que superflue.

Alors que les dispositions composant le présent projet sont quasiment identiques aux dispositions générales en vigueur dans les autres secteurs, leur libellé ne donne pas lieu à d'autres observations.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 6 octobre 2009.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Alain Meyer